

Présentation du Plan national d'adaptation au changement climatique

Dossier de la rédaction de H2o
March 2025

Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, a présenté le 10 mars le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3).

Le constat est d'abord scientifique : le réchauffement climatique concerne l'ensemble du territoire et l'ensemble des Français : +1,7 °C en moyenne en France hexagonale depuis 1900 ; 313 communes déclarées en état de catastrophe naturelle dans les Hauts-de-France entre fin 2023 et début 2024 ; 5 000 kilomètres de littoraux français - soit 20 % de nos littoraux - déjà concernés par l'érosion côtière ; 1,5 million d'habitants exposés au risque de submersion marine ; millions de maisons en zone à risque du retrait-gonflement des argiles. Il est ensuite économique : si la France ne s'adapte pas au réchauffement climatique, les conséquences seront sévères : le coût des sinistres climatiques pourrait doubler au cours des 30 prochaines années, atteignant 143 milliards d'euros cumulés sur la période 2020-2050. La France pourrait ainsi perdre jusqu'à 10 % de son PIB au cours des cinquante prochaines années si la température mondiale augmente de +2 °C et le surcoût des assurances liées au changement climatique pourrait atteindre 35 % d'ici 2050.

Le PNACC dicte 52 mesures et plus de 200 actions concrètes qui s'articulent autour de plusieurs axes cruciaux : Protéger notre population ; Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels ; Adapter les activités humaines pour assurer la résilience économique et la souveraineté alimentaire, économique et énergétique de notre pays à +4 °C ; Protéger notre patrimoine naturel et culturel ; Mobiliser toutes les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation.

PNACC-3 document intégral - dossier de presse